

Tréhillac

Sévérac

Saint-Gildas-Des-Bois

Saint-Dolay

Liste des emplacements réservés		
N°	Affectation	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un carrefour	2775 m2 Commune
2	Elargissement du chemin de Guerchet	940 m2 Commune
3	Reprise de voirie du carrefour	1423 m2 Commune
5	Elargissement du chemin de la RD 402	4538 m2 Commune
6	Création d'une voie	820 m2 Commune
9	Création d'un site de traitement des eaux usées (Perno)	5414 m2 Commune
10	Création d'un site de traitement des eaux usées (Bergon)	10259 m2 Commune
11	Création d'un site de traitement des eaux usées et d'un poste de refolement (Angle Bertho)	1612 m2 Commune
12	Création d'un site de traitement des eaux usées (Coulement)	5183 m2 Commune
13	Mise en valeur accès du dolmen de la Roche aux loups	7469 m2 Commune
14	Création d'un chemin piéton-cycliste au hameau des peupliers	540 m2 Commune
16	Création d'un site de traitement des eaux usées (Blou)	499 m2 Commune
20	Création d'une voie	1108 m2 Commune
21	Création d'un site de traitement des eaux usées (Tournoly)	325 m2 Commune
22	Bassin de rétention des eaux pluviales	9265 m2 Commune
23	Cheminement doux entre le collège et le parking des Ruais	746 m2 Commune

ZONAGE

Zone urbaine

- Ua : Centre-bourg traditionnel et dense
- Ub : Zone urbaine en continuité du bourg
- Uc : Hameau ou ensemble aggloméré en dehors du bourg
- Uca : Hameau ou ensemble aggloméré limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel
- Uea : Zone urbaine dédiée aux activités économiques et industrielles
- Ueb : Zone d'activités strictement économiques
- UL : Zone d'équipements scolaires, de loisirs, sportifs et tourisme

Zone à urbaniser

- 1AUe : Zone ouverte à l'urbanisation destinée aux activités professionnelles, économiques et industrielles
- 1AU : Zone ouverte à l'urbanisation destinée à l'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser nécessitant une évolution du document d'urbanisme pour être constructible
- 2AUe : Zone 2AU réservée aux activités économiques
- 2AUH : Zone 2AU réservée à l'habitat
- 2AUL : Zone 2AU réservée aux équipements publics
- 2AULb : Zone 2AU réservée aux activités de loisirs et de tourisme

Zone naturelle

- N : Zone naturelle
- Nf : Zone naturelle forestière
- Nh2 : Secteur d'habitat en zone naturelle
- Nhp : Secteur bâti d'intérêt patrimonial en zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- Np : Périmètre de protection renforcée réservé à la captation d'eau potable

Zone agricole

- Aa : Zone d'activité agricole
- Ab : Zone agricole avec interdiction de nouvelle construction
- Ac : Exploitation de carrières
- Ah1 : Espace rural à vocation d'habitat
- Ah2 : Espace rural à vocation d'habitat, limité aux extensions, annexes ou changement de destination
- Aha : Espace rural limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel

PRESCRIPTIONS

- Eléments de paysage, à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haies ou talus à préserver (intérêt écologique)
- Liaison douce à conserver
- Arbre remarquable (intérêt paysager)
- Bâti à préserver
- Calvaire à préserver
- Puits à préserver

A TITRE INDICATIF

- Droit de préemption urbain
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Site archéologique

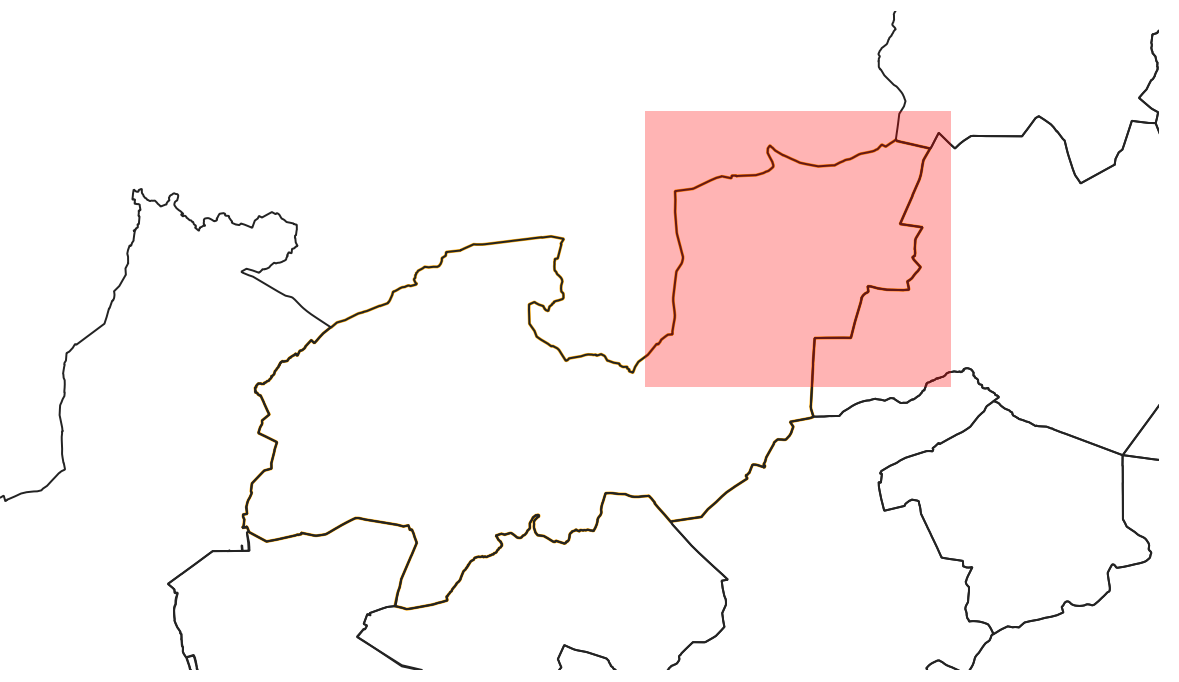
Département de la Loire-Atlantique



COMMUNE DE MISSILLAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Pièce 6.1 - Nord Est de la Commune



Plan du territoire

Echelle 1/6 500 e

PROCEDURE	PRECRIT	APPROUVE
Elaboration du PLU	26.03.2010	27.09.2013
Modification simplifiée n°1		22.05.2014
Modification n°2 du PLU	28.03.2017	06.12.2022
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU	12.11.2018	17.06.2019
Modification simplifiée n°3	29.08.2022	06.02.2023



PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Potier 35 000 RENNES
Tél. : 02 99 75 21 19
FAX : 02 99 75 37 17

Juin 2023